

L'Autrichien par suite des nombreux achats s'est élevé jusqu'à 800 fr. et les Lombards à 500 fr. Les escomptes ont recommencés sur le Suez, malgré cette tentative de hausse forcée cette valeur ne peut guère dépasser le cours de 340, et ferme à 338 fr. L'Italien participe peu à la reprise générale et ferme à 53,85 et on offre encore la prime 25 à 56 pour fin courant. Le Foncier a reconquis le cours de 1300 fr. Les obligations du Kondars sont très recherchées à 210 ainsi que les obligations 5% de la société Algérienne. Londres: sans changement.

CELLIER.

Conseil municipal de Roubaix

Séance du 11 février.

Rapport de la commission des logements insalubres.

M. le Maire fait l'exposé suivant :

Messieurs,

La commission d'assainissement des logements insalubres nous a présenté le tableau de ses opérations pendant l'année qui vient de s'écouler: 122 rapports ont été dressés par cette commission; voici les résultats qu'ils ont donnés :

9 maisons ont été déclarées complètement inhabitables ;

27 maisons ont été déclarées inhabitables en partie ;

677 maisons ont été assainies au moyen des travaux indiqués par les rapports.

On doit se féliciter du succès obtenu dans une branche d'administration dont nous reconnaissons tous l'importance. Je propose au Conseil de voter des remerciements à MM. les membres de la commission et à M. Del-saux, inspecteur de ce service.

Pétition des boulangers.

M. Eckman, rapporteur de la commission des finances, donne lecture de son travail relatif à la pétition des boulangers :

Messieurs,

M. le Maire à la séance de mercredi 19 janvier dernier, vous a donné connaissance d'une réclamation présentée par les boulangers de Roubaix, au sujet de la mauvaise situation qui leur est faite pour la vente du pain, sous le régime de la taxe obligatoire telle que les conditions en sont réglées actuellement.

Vous avez désigné pour examiner cette question, vient vous rendre compte de ce qu'elle a fait. D'abord, après avoir considéré l'ensemble de la question, il a été décidé d'appeler MM. les délégués de la boulangerie au sein de la commission pour faire connaître leurs plaintes et en apprécier la valeur.

A cette réunion, MM. les délégués au nombre de huit, ont exposé que leur position est mauvaise pour les motifs suivants :

1° Que les marchés du département, au nombre de dix ou onze, y compris celui d'Arras hors du département, étant plus distants pour eux que pour les boulangers des autres villes, vu la position topographique de Roubaix, les frais de déplacement et ceux du transport des grains, sont plus considérables pour les boulangers de Roubaix qui néanmoins subissent les mêmes conditions que leurs confrères des autres villes.

2° La suppression du syndicat de la boulangerie de Lille, qui laisse à une commission officielle le soin d'établir la taxe officielle pour le prix de vente du pain, ne leur présente pas, disent-ils, la même sécurité qu'autrefois. En effet, si l'on se contente, pour établir la moyenne, de relever tous les prix payés dans les divers marchés, il peut en résulter des pertes pour la boulangerie, à savoir : que tous les grains qui se vendent ne conviennent pas à la boulangerie et ne sauraient être employés par elle ; soit les petits grains, dits piqués, qui vont à d'autres industries, telles que l'amidonnerie, la distillerie, etc., et se vendent à des prix de beaucoup inférieurs à ceux des blés ordinaires, ils ne peuvent être relevés sans faus-

ser la moyenne applicable à la taxe. Et d'autre part, les beaux blés qui ne vont pas au marché, mais sont vendus sur échantillons par la grande culture, à des prix supérieurs qui ne sont pas relevés au cours du marché, présentent une autre irrégularité en sens inverse également préjudiciable à la boulangerie.

3° Enfin, les charges toujours plus grandes, telles que augmentations des loyers et des contributions, impositions municipales, etc. les empêchent d'arriver à un résultat équitablement rémunérateur.

Pour parer à ces inconvénients, les boulangers de notre ville ne demandent pas le retour à la taxe facultative; ils sont, au contraire, unanimes, pour désirer le maintien de la taxe obligatoire, mais avec certaines garanties; notamment le rétablissement du Syndicat de la boulangerie de Lille, au sein duquel un membre délégué de la boulangerie de Roubaix serait admis pour en faire partie.

Ils demandent également que les blés vendus sur le marché de Lille soient les seuls à relever, pour établir la moyenne qui est appelée à servir de base pour la taxe, ainsi que cela se pratiquait autrefois.

La moyenne de tous les marchés ne doit servir, selon eux, que de renseignement pour l'administration supérieure, et non de base pour les prix de la mercuriale pour l'arrondissement de Lille.

Votre commission, Messieurs, a été d'avis qu'il y a lieu de prendre en sérieuse considération les objections qui précèdent; toutefois, comme il n'appartient pas plus à l'administration municipale qu'au Conseil de trancher une question semblable, la commission a dû se contenter de promettre aux réclamants une intervention officielle auprès de l'administration supérieure, et, pour cela, M. Renaux-Lemierre a offert son intervention personnelle, si M. le maire ne pouvait se charger de voir lui-même M. le Préfet.

Tels sont, Messieurs, les renseignements que nous avons à vous communiquer sur cette affaire qui suivra son cours par l'intervention de MM. les membres de l'administration municipale.

Roubaix, le 10 février 1870.

Signé : L. Eckman, L. Voreux, H. Ternynck, P. Cateau et J. Renaux-Lemierre.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport de la commission des finances sur la réclamation des boulangers de cette ville.

La suite au prochain numéro.

Chronique locale & départementale

La société internationale des Travailleurs a tenté de réunir dimanche dernier un meeting d'ouvriers sur la frontière au Mont-à-Leux. Elle avait, à cet effet, fait distribuer l'avis suivant :

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

Compagnons,

La section de Mont-à-Leux (près Mouscron), avec le concours de délégués de Bruxelles, tiendra, dimanche 20 Mars 1870, à 3 heures de relevée, un Meeting public, à l'estaminet la Chaise d'or, à Mont-à-Leux.

Ordre du jour :

1. Des sociétés de résistance et de prévoyance.

2. De l'affiliation à l'Association internationale.

Malheureusement pour la société, les travailleurs belges et français commentent à s'apercevoir de la duperie dont on voudrait les rendre victimes. Ils se sont donc abstenus de répondre à l'appel qu'on leur faisait et les délégués de Bruxelles que la police belge surveillait de près ont dû s'en retourner comme ils étaient venus.

La Chambre de commerce de Lille a reçu de la commission d'enquête parle-

mentaire sur le régime économique, le questionnaire de la métallurgie des mines et des arts mécaniques.

Ce questionnaire s'applique aux industries suivantes :

1° Mines, minières et carrières ;

2° Industries métallurgiques, fonte, fer, tôle, fer-blanc, acier, cuivre, plomb, étain, zinc, etc.

3° Arts mécaniques, machines motrices, machines-outils et outils à main, armes de commerce, ouvrages en métaux, coutellerie, carrosserie, etc. Bâti-ments de mer et de rivières, coques et machines, chaînes, câbles et autres objets de matériel d'armement de navires.

Le questionnaire est mis à la disposition des intéressés, dans le local des séances de la Chambre de commerce, place de la Gare.

On colporte en ville une petite histoire de sonnettes dans laquelle un jeune homme de notre connaissance aurait joué le principal rôle. Des commentateurs, aussi peu bienveillants que mal informés, enjolivent leurs récits de détails fort inexacts que nous ne nous donnerons pas la peine de démentir. Nous nous bornons à dire qu'on ne saurait établir aucune corrélation entre les quelques coups de sonnettes donnés dimanche soir dans différentes maisons de la rue du chemin de fer et certains faits qui se seraient passés dans la même rue, les semaines précédentes.

Nous ajouterons que le correspondant d'un journal de Lille a fait preuve de la plus insigne légèreté en affirmant que le jeune homme mis en cause est l'auteur des faits dont nous parlons.

Pour peu qu'il le désire, nous pourrions lui mettre sous les yeux les preuves très nombreuses de la modération qu'il faut montrer lorsqu'il s'agit de peccadilles, et nous sommes certain qu'il approuverait la prudence dont nous avons fait preuve en ne publiant pas certaines anecdotes de nature à compromettre l'honneur des familles.

A bon entendre, salut.

La Cour de Douai vient de rendre un arrêt fort intéressant dans une question de compétence internationale. Il s'agit de savoir si les Compagnies des chemins de fer étrangers peuvent être appelées en garantie par les tribunaux français, alors qu'elles n'ont eu aucune relation directe avec l'expéditeur ou le destinataire français, ni avec une Compagnie française.

La Cour, réformant un jugement du tribunal de commerce d'Arras, a admis la compétence des tribunaux français, en se fondant, entre autres motifs, sur ce que les tarifs internationaux sont l'œuvre collective des différentes Compagnies.

Quant au fond, les parties sont renvoyées devant le tribunal de Douai, jugeant commercialement.

Parmi les mutations que signale le *Moniteur de l'armée*, dans la gendarmerie, nous remarquons la suivante qui intéresse notre ville.

M. Lebée, capitaine-trésorier de la compagnie, à la Réunion, passe en la même qualité à la compagnie du Nord, en résidence à Lille, en remplacement de M. Devacher, qui va à Perpignan.

Pour la chronique locale : ALFRED REBOUX

THÉÂTRE

Bénéfice de M. Caliste.

Malgré un temps à ne pas mettre un mouchoir dehors, le public a voulu prouver, une fois de plus à M. Caliste, la sympathie qu'il s'est acquise depuis plusieurs années à Roubaix. Il a reçu, à son entrée, une couronne et un chevron à ajouter à sa carrière artistique si bien remplie. Les habitués du théâtre ont voulu lui laisser un souvenir plus durable, plus positif; les fleurs, même artificielles, se fâcent; un bijou reste; ils lui ont offert un montre de prix. Elle marquait chaque soir, l'heure de ses plus beaux succès, succès loyalement et justement mérités.

Borné par le temps et l'espace, je dois résumer le compte-rendu de cette soirée.

Commencé de l'ideau, les *erreurs de Jean*, bonne comédie; succès pour M. Mauny.

L'Amour au Champagne; cette seconde édition confirme mon opinion première; bonne musique; M. Tavernier a su rajouter un genre très exploité; l'Ouverture, parfaitement exécutée par l'orchestre, qui mérite une mention toute particulière, est habilement menée. C'est bien conçu et c'est bien écrit; le tout s'enchaîne sans effet apparent; la science s'allie à la mélodie; c'est correct et c'est poétique dans le bon sens du mot, appliqué au sujet. Le duo entre M^{lle} Lafosse et Tavernier est simple; c'est une folie pastorale, bien rendue par les interprètes. La jolie romance chantée par M. Caliste (invocation à Ste Marie) est un morceau de concert. Nous avons remarqué aussi un bon quatuor. En somme, musique mieux écrite que beaucoup d'autres du même genre.

Intermède : *Le Vieux Bœuf*, scène bien dite par M. Caliste.

La Prière à Sainte-Catherine, à elle gentiment interprétée par Mme Chailion; et à assez bien posé la réclame des vieilles filles, pour convertir les célibataires récalcitrants.

Pourquoi partir? cette mélodie a été si bien chantée par M. Fournier, qu'on se demande comment on n'a pas utilisé plus souvent le talent musical de cet artiste; organe, science, sentiment, il a tout ce qui constitue un chanteur de salon, genre presque perdu depuis Ponchard et Géraldy.

Le plus Heureux des Trois (des auteurs de *Gavaut*, *Mixard* et *C^c*). Encore l'adultère! disent les rigoristes... Soit, mais ici, l'auteur défend la morale, et attaque le vice avec une arme terrible en France: le ridicule, qui tue, dit-on. Les auteurs ont remplacé le sermon ennuyeux, par une donnée comique, pleine de situations plus drôles, les unes que les autres. Les amants sont bafoqués, ils se trouvent dans des situations si critiques, si ridicules que les rieurs se mettent du côté du mari. Là est la leçon, leçon légère de forme, sérieuse quant au fond. C'est bien là le *Castigat ridendo mores*.

Mme Caroline Bréon a bien voulu remplir un rôle en dehors de son emploi, et elle l'a bien rendu; qui peut plus peut moins.

M. Caliste est toujours superbe de gaieté et de naturel.

M. Mauny est délicieux en Alsacien; je ne saurais trop le répéter, artiste d'un grand avenir.

Mlle M. Houdières a bien compris son rôle d'alsacienne et l'a bien joué. Costume exact et, qu'on me passe ce détail tout plastique) par le temps de faux chignons qui règne, une coiffure — naturelle — à rendre jalouses les suisses avec leurs longues tresses.

Cette pièce est le pendant de *Gavaut*, dans un autre genre.

Mention à M. Brémont.

M. Chailion a intelligemment interprété le rôle d'Ernest.

Le public revient au théâtre, il apprécie la troupe, un peu tard, cela dit pour l'an prochain. La direction s'assurera le concours des artistes aimés du public.

Dernières nouvelles.

Dépêches télégraphiques

Service particulier du Journal de Roubaix.

Rome, 21 mars.

Un consistoire secret a été tenu aujourd'hui. Le Pape a préconisé 19 évêques. L'évêque d'Angers est du nombre.

dignité d'abuser de cette influence, si elle existe...

— Fille ingrate! aimes-tu donc mieux que je meure écrasé sous les débris de ma fortune?

— Mon père!

— Sais-tu que je serai : capable de te détester, de te maudire?

— Assez... assez... j'essaierai.

— C'est bien!

Laurent s'éloigna brusquement d'elle; par un effort surhumain, il parvint à grimacer un sourire :

— Allons, va, mon enfant, dit-il à voix haute, puisqu'il n'y a pas moyen de contenir ton humeur charitable. J'en suis sûr, tu nous rapporteras des nouvelles consolantes... Docteur, je vous la confie!

Thérèse hésita un moment; elle tremblait, ses jambes fléchissaient sous elle. Enfin elle s'inclina devant les invités, et elle sortit en s'appuyant sur Merville mécontent et abasourdi de tout ce qui lui arrivait.

Alors M. Laurent revint à sa place. La consternation était peinte sur tous les visages; bon nombre d'invités avaient déjà quitté la salle; ceux qui restaient avaient un air abattu et terrifié. Le manufacturier essaya de rassurer ses convives.

— Bah! dit-il en affectant un ton léger, le mal est moins grand peut-être qu'on ne le dit. Le messageur de ces fâcheuses nouvelles doit nous être suspect, quelque estimable qu'il soit d'ailleurs... Achevons notre souper, la fête n'est pas finie;

demain nous aurons le loisir de nous attrister sur le sort de nos pauvres voisins.

Mais ces consolations banales ne produisirent aucun effet. Les ouvriers continuèrent de désertar la salle pour aller causer en liberté dans la cour et dans les corridors, du nouveau malheur qui venait fondre sur le pays. Les convives de distinction, prétextant l'éloignement de leurs demeures, les difficultés du chemin, prirent congé les uns après les autres avec une précipitation à peine dissimulée sous les formes polies. Au bout de peu d'instants, il ne restait plus dans cette vaste galerie, encore resplendissante de lumières, que quelques buveurs silencieux. A la table d'honneur, le manufacturier ne voyait plus outre Smithson, que deux ou trois pique-assiettes campagnards; Rigobert lui-même semblait chercher un moyen de quitter la place au plus vite. Cette solitude, ce silence dans ce lieu naguère encore si bruyant et si animé, avait quelque chose d'effrayant.

M. Laurent posa sa main sur son front :

— Serais-je coupable, en effet, murmura-t-il avec angoisse; serait-ce là un châtimeur de Dieu?

XVIII.

En quittant la salle du banquet, le comte Alfred était retourné immédiatement à Précigny; mais il avait laissé dans la cour un jeune paysan chargé de conduire le docteur aux maisons où l'on

avait le plus pressant besoin des secours de l'art. Pendant que l'on attelait, Thérèse avait jeté une mante de soie noire sur sa parure, s'était munie d'argent, de linges et de tous les objets qu'elle avait cru pouvoir être utiles aux malades. En quelques instants ces préparatifs furent achevés, et la voiture prit le chemin du village.

Le trajet fut silencieux : le docteur, mécontent d'avoir été dérangé au milieu de ses plaisirs, honteux peut-être du rôle qu'il venait de jouer, grommelait entre ses dents. Thérèse, encore bouleversée des impérieuses injonctions de son père, s'était blottie dans un coin de la voiture, et réfléchissait à l'étrange mission qu'elle avait acceptée. La nuit était claire et transparente; à travers les vitres des portières, on voyait des vapeurs épaisses se former à la surface de l'étang, dont le chemin longeait la rive.

— Maudit brouillard! grondait Merville en se calfeutrant dans son manteau; certainement j'attraperai moi-même la fièvre à sortir ainsi à toute heure de nuit et de jour... Abominable profession! chien de métier!

Depuis quarante ans, Merville pestait contre sa profession, à chaque événement qui dérangeait ses habitudes.

On atteignit le village et on fit halte à l'entrée de la grande rue. Toutes les maisons étaient fermées; cependant on apercevait çà et là des lumières aux fenêtres, et l'on entendait parfois des gémissements dans l'intérieur des habitations.

Thérèse ouvrit la portière, s'élança légèrement de la voiture, et s'adressant au jeune guide qui avait suivi à pied, elle demanda quelles étaient les familles particulièrement frappées par l'épidémie.

— Il y en a plus d'une, Mademoiselle, répliqua le paysan avec tristesse : d'abord la fille de la Guillaumette est bien malade; on croit qu'elle ne passera pas la nuit; ensuite il y a François, le vigneron, qui nourrait de son travail sa soeur et ses neveux, et puis la mère Jacqueline, et puis le sacristain Patureau...

Thérèse interrompit cette énumération si pénible pour elle.

— Mais on m'a dit, reprit-elle en frissonnant, sous la brise humide et froide de l'étang, que deux personnes étaient mortes aujourd'hui; à quelles familles appartenait-elles?

— C'est d'abord la nièce de Jacqueline, et puis le petit Pierre, l'enfant du pauvre Nicolas.

— Quoi! les petits-fils de ce malheureux vieillard qui a survécu à toute sa famille, dit Thérèse avec un accent douloureux, cet enfant chéri, la joie et l'espoir de ses vieux jours? Nicolas, plus qu'un autre, a besoin de consolations; c'est lui que je veux voir le premier... Docteur, continuez-vous à s'adressant à Merville, hâtez-vous d'aller visiter les malades; ce jeune homme vous conduira. Pour moi un devoir pressant m'appelle chez Nicolas; je vous rejoindrai à la voiture quand il nous faudra retourner à la fabrique.

Tous les ministres viennent de donner leurs démissions.

Le Crouzet, 22 mars.

Hier, les ouvriers mineurs des deux puits principaux ont quitté les chantiers. Trois meneurs avaient donné le signal de la grève. La plupart de ces ouvriers ne sont pas rentrés. Ailleurs, le travail n'est pas interrompu. Aucune réclamation ni demande d'augmentation de salaire n'a précédé ni accompagné cet incident qui paraît provoqué par l'excitation incessante de meneurs étrangers à l'usine, excitation ayant un caractère politique.

On a des motifs pour croire que cette interruption de travail sera seulement momentanée.

HAUTE COUR DE JUSTICE,

siégeant à Tours.

Présidence de M. Glandaz. — Audience du 21 mars 1870.

AFFAIRE D'AUTEUIL

Accusation de meurtre et de tentative de meurtre.

Si les ordres les plus précis n'avaient pas été donnés par M. le président, la foule lancée et bruyante qui se presse sur le boulevard Beranger et près des marches du palais, se serait précipitée dans la salle, au risque de tout briser et de s'y entasser pile-à-terre. Déjà au moment où l'affluence était la plus considérable au dehors, la salle était entièrement occupée. La tribune réservée, on remarque peu de dames, elles sont principalement au premier rang. Des spectateurs, qui n'ont pas trouvé place à cette tribune, se sont assis sur les marches des deux escaliers par lesquels on y arrive.

Les hommes de service ont bien de la peine à défendre les places des témoins et des autorités, que les curieux assaillent avec une vigoureuse persistance. On pousse la haie diessé jusqu'à faire sauter les étiquettes qui indiquent et assurent ces places. A neuf heures, trois quarts, la salle était à peu près complète, on se hâtait, car, à dix heures, on devait refuser l'entrée, et la consigne était dépassée d'un quart d'heure.

Le service du palais est confié aux militaires de la ligne et à la compagnie des pompiers de la ville de Tours. La gendarmerie prête aussi son assistance. Les membres de la Haute-Cour sont venus au palais individuellement et à pied.

A onze heures moins dix minutes, les deux battants de la porte principale qui doit livrer passage au public debout, s'ouvrent avec fracas. La foule se précipite dans la partie de la salle la plus reculée. Les fonctionnaires posés dans l'intérieur sont sur le point d'être renversés par ce flot de curieux; d'où s'élèvent des cris, des réclamations, et des plaintes. On se presse, on suffoque, on se crase; les haïonnettes des factionnaires dérivent de tels zig-zags qu'il est à craindre que cette arme ne blesse des spectateurs.

Peu à peu cette foule se calme et se tasse entre le mur et la barrière qui sert de limite au public debout.

Les principaux témoins qui sont déjà présents sont l'objet de la curiosité publique. La famille de M. Victor Noir est représentée par M^{lle} Noir (Salmon) mère, par M. Louis Noir (Salmon), par M^{lle} Louis Noir, accompagnée de son jeune fils.

Les membres de la famille Noir sont placés en face du bureau de la Cour, au premier rang. Les avocats de la partie civile sont immédiatement derrière. On sait que M. Floquet, assisté de M. Berghem; a vu à la Cour impériale de Paris, et de M. Léon Chapron; défendent les intérêts de M. Noir père, et que M. Laurier, assisté de M. Paul Lax, sont chargés de soutenir les intérêts de M. Louis Noir.

M^{lle} Emile Leroux et Demange sont au banc de la défense.

M. Grandperret, procureur général près la cour impériale de Paris, et M. Bergognie, substitut du procureur impérial près la mé-

(La suite au prochain numéro.)